

Econocom Group S.A./N.V. - Société Anonyme
Siège social : 5, Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles
Registre des personnes morales 0422646816 (Bruxelles)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 21 mai 2013

La séance est ouverte à 11 heures dans les bureaux d'Econocom situés à 1930 Zaventem – Chaussée de Louvain, 510 (Bte 80) sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Roesch.

Composition du bureau

Monsieur Jean-Philippe Roesch, choisi comme Président, et Monsieur Fabien Pierre, choisi comme scrutateur, sont notamment chargés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement du procès-verbal de la présente Assemblée et d'en obtenir les signatures requises. Madame Claire Langelier est désignée comme secrétaire.

Convocations

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée un exemplaire des publications des convocations :

- « L'Echo » et le « Tijd » du 17 avril 2013 ;
- « le Moniteur Belge » du 17 avril 2013.

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la société (www.econocom.com) à partir du 17 avril 2013.

Les convocations aux Actionnaires nominatifs, aux Administrateurs et au Commissaire leur ont été adressées par lettres recommandées du 15 avril 2013.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée - Liste de présence

Concernant la participation à la présente assemblée, le bureau a vérifié et confirmé que les articles 28 et 29 des statuts ont été respectés. Ainsi :

- Les actionnaires au porteur et détenteurs d'actions dématérialisées ont déposé au plus tard quatorze jours ouvrables avant la date de l'Assemblée leurs titres ou, pour les actions dématérialisées, une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'inscription et l'indisponibilité de ces actions, au siège social ou dans les établissements désignés dans les avis de convocation.
- Les actionnaires ont, au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée Générale et indiqué le nombre de titres pour lesquels ils entendaient prendre part au vote.

Après signature de la liste de présence par tous les actionnaires présents et/ou représentés (Annexe 1), le Président expose que 62 919 945 actions sur 96 691 588 actions composant le capital social sont représentées. L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'Assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Les procurations resteront annexées au présent procès-verbal (Annexe 2).

Ordre du jour et propositions de décisions

Le Président expose l'ordre du jour :

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du Conseil d'Administration, des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2012 et du rapport du Commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2012 ;
2. Approbation de l'affectation du résultat et de la distribution de dividende ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2012 ;
4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 ;
5. Décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 ;
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
7. Renouvellement du mandat du Commissaire sur proposition du Comité d'Audit et fixation des émoluments du Commissaire pour l'exercice de son mandat ;
8. Rémunérations des administrateurs non exécutifs d'Econocom Group ;
9. Dérogation aux prescriptions de l'article 520ter, alinéa 2 du Code des sociétés en ce qui concerne les règles de répartition de rémunération variable à attribuer aux Administrateurs exécutifs ;
10. Octroi au Conseil d'Administration d'une autorisation d'augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la société ;
11. Commentaire du rapport de rémunération par le Comité de Rémunération ;
12. Pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a formulé dans la convocation à la présente Assemblée les propositions de résolutions suivantes :

2. Proposition de distribution d'un dividende de 0,10 euro brut par action ;
Affectation du bénéfice de l'exercice social de 50 245 776,81 euros et du bénéfice de 76 334 947,18 euros reporté de l'exercice précédent :
 - à la distribution de dividende pour 9 669 158,80 euros,
 - aux autres réserves pour 15 961 439,24 euro,
 - au résultat reporté pour 100 950 125,95 euros ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2012 ;
4. Accorder décharge aux administrateurs pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 ;
5. Accorder décharge au Commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 ;




6. Renouvellement du mandat de Monsieur Rafi Kouyoumdjian en qualité d'Administrateur d'Econocom Group pour une durée de 6 ans ;
7. Sur proposition du Comité d'Audit approuvée par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler le mandat du Commissaire, PricewaterhouseCoopers, Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé Woluwe Garden, Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe (Belgique), représenté par Emmanuèle Attout, et ce pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 ;

Les émoluments du Commissaire sont fixés pour l'exercice de son mandat en cours à 137 000 euros par an. Ce montant est susceptible d'évoluer d'année en année afin de tenir compte d'une éventuelle indexation et de l'évolution du périmètre du groupe ;
8. Décision de porter la rémunération des administrateurs non exécutifs de 2 500 à 3 000 euros par réunion sous condition de présence ;
9. Autorisation de déroger aux prescriptions de l'article 520ter, alinéa 2 du Code des sociétés en ce qui concerne les règles de répartition de rémunération variable à attribuer aux Administrateurs exécutifs, membres du Comité Exécutif (comité de direction au sens de l'article 524 bis du Code des sociétés), Administrateurs délégués et « autres dirigeants » (au sens du Code des sociétés) ;
10. Décision de renouveler et d'accorder au Conseil d'Administration l'autorisation d'augmenter le capital social de la société conformément au point 10 de l'ordre du jour, et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant la présente décision ;
11. Approbation du rapport de rémunération ;
12. Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Modalités du scrutin

Le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix. Il rappelle également que seuls les actionnaires présents ou ayant exprimé leur vote par correspondance et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

Questions

Conformément à l'article 33bis des statuts et à l'article 540 du Code des sociétés, le Président invite les participants qui le souhaitent à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part.

Avant de passer la parole à l'audience le Président expose qu'aucun actionnaire n'a fait usage de la possibilité de poser des questions préalablement et par écrit comme prévu par l'article 540 du Code des sociétés.

Le Président répond à une question orale d'un actionnaire concernant les rachats d'actions et le versement d'un dividende.

Délibérations – résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes :



Résolution 2. Affectation du résultat et distribution de dividende

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 50 245 776,81 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 76 334 947,18 euros, le montant total du bénéfice à affecter s'élève à 126 580 723,99 euros.

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

- à la distribution de dividende pour 9 669 158,80 euros,
- aux autres réserves pour 15 961 439,24 euros,
- au résultat reporté pour 100 950 125,95 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires a pris note que le dividende sera mis en paiement durant la première quinzaine du moins de juin.

Cette résolution est adoptée à la majorité (62 919 944 voix « Pour », 0 voix « Contre » et, 1 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 62 919 944
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,07%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 62 919 944

Résolutions 3. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2012 (Annexe 4).

Cette résolution est adoptée à la majorité (62 919 944 voix « Pour », 0 voix « Contre » et, 1 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 62 919 944
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,07%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 62 919 944

Résolution 4. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale des actionnaires donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité (62 906 389 voix « Pour », 1 792 voix « Contre » et, 11 764 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 62 908 181
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,06%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 62 908 181

Résolution 5. Décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale des actionnaires donne décharge au Commissaire pour son contrôle durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité (62 906 389 voix « Pour », 1 792 voix « Contre » et, 11 764 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 62 908 181
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,06%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 62 908 181

Résolution 6. Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires renouvelle le mandat de Monsieur Rafi Kouyoumdjian en qualité d'Administrateur d'Econocom Group pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est adoptée à la majorité (52 397 635 voix « Pour », 10 522 310 voix « Contre » et, 0 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 62 919 945
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,07%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 62 919 945

Résolution 7. Renouvellement du mandat du Commissaire sur proposition du Comité d'Audit et fixation des émoluments du Commissaire pour l'exercice de son mandat

Sur proposition du Comité d'Audit approuvée par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires nomme la SCCRL PwC Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwedal 18, comme commissaire pour un terme de trois ans. Cette société désigne Madame Emmanuèle Attout, réviseur d'entreprises, pour la représenter et la charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SCCRL. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2015.

Les honoraires annuels du Commissaire sont fixés pour l'exercice de son mandat en cours à 137 000 euros par an. Ce montant est susceptible d'évoluer d'année en année afin de tenir compte d'une éventuelle indexation et de l'évolution du périmètre du groupe.

Cette résolution est adoptée à la majorité (62 665 676 voix « Pour », 254 268 voix « Contre » et, 1 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 62 919 944
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,07%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 62 919 944

Résolution 8. Rémunération des administrateurs non exécutifs d'Econocom Group

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de porter la rémunération des administrateurs non exécutifs de 2 500 à 3 000 euros par réunion sous condition de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (62 919 944 voix « Pour », 0 voix « Contre » et, 1 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 62 919 944
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,07%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 62 919 944



Résolution 9. Dérogation aux prescriptions de l'article 520ter, alinéa 2 du Code des sociétés en ce qui concerne les règles de répartition de rémunération variable à attribuer aux Administrateurs exécutifs

L'Assemblée Générale des actionnaires décide d'autoriser la dérogation aux prescriptions de l'article 520ter, alinéa 2 du Code des sociétés en ce qui concerne les règles de répartition de rémunération variable à attribuer aux Administrateurs exécutifs, membres du Comité Exécutif (comité de direction au sens de l'article 524 bis du Code des sociétés), Administrateurs délégués et « autres dirigeants » (au sens du Code des sociétés).

Cette résolution est adoptée à la majorité (53 706 504 voix « Pour », 8 963 440 voix « Contre » et, 250 001 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 62 669 944
- La proportion du capital représentée par ces votes: 64,66%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 62 669 944

Résolution 10. Octroi au Conseil d'Administration d'une autorisation d'augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la société

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler et d'accorder au Conseil d'Administration l'autorisation d'augmenter le capital social de la société, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la société, et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant la présente décision.

Cette résolution est adoptée à la majorité (51 839 264 voix « Pour », 11 080 681 voix « Contre » et, 0 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 62 919 945
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,07%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 62 919 945

Résolution 11. Approbation du rapport de rémunération

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve le rapport de rémunération (Annexe 5), à la majorité (58 991 093 voix « Pour », 3 928 851 voix « Contre » et, 1 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 62 919 944
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,07%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 62 919 944

Résolutions 12 Pouvoirs

Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution, au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à la majorité (62 759 728 voix « Pour », 160 216 voix « Contre » et, 1 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 62 919 944



- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,07%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 62 919 944

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 heures 15.

Signé,


Monsieur Jean-Philippe Roesch
Président


Monsieur Fabien Pierre
Scrutateur


Madame Claire Langelier
Secrétaire

Annexes:

1. Liste de présence
2. Procurations, attestations de blocage et lettres de présence
3. Convocations et publications
4. Comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2012
5. Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2012 contenant le rapport de rémunération